

REÇU - 5 AOUT 2026

DEPARTEMENT
TARN
CANTON
HAUTES TERRES D'OC
COMMUNE
LACAUNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° A-
2026/2026-050

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

ARRETE
Portant tableau annuel d'avancement
au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe
au titre de l'année 2026

Le Maire de la Commune de LACAUNE-les-Bains

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 17 décembre 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Social Territorial compétent,

Arrête :

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 - SEIXAS Fabienne	X		Adjoint Technique Territorial	01/10/2026
2 - VIDAL Romain		X	Adjoint Technique Territorial	01/10/2026
3 -				
4 -				
5 -				
6 -				
Part respective de femmes et d'hommes				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
1 femme (soit 50 %) et de 1 homme (soit 50 %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de				
1 femme (soit 50 %) et de 1 homme (soit 50 %)				

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait, à LACAUNE, le 31/07/2026

Robert BOUSQUET,
Maire de LACAUNE

Notifié le 03/08/2026.....
Signature de l'agent,

Vidal Roman

Seixas Fabien

05/08/2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

REÇU - 5 AOUT 2026

DEPARTEMENT
TARN
CANTON
HAUTES TERRES D'OC
COMMUNE
LACAUNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° A-
2026/2026-049

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

ARRETE

**Portant tableau annuel d'avancement
au grade d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure
au titre de l'année 2026**

Le Maire de la Commune de LACAUNE-les-Bains

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,
Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 avec effet du 01/01/2022 portant statut particulier du
cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 17 décembre 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion de la
collectivité après avis du Comité Social Territorial compétent,*

Arrête :

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 – SYLVAIN Marion	X		Auxiliaire de Puériculture de Classe	01/10/2026
2 -			Normale	
3 -				
Part respective de femmes et d'hommes				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
1 femme (soit 100 %) et de 0 homme (soit 0 %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de				
1 femme (soit 100 %) et de 0 homme (soit 0 %)				

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait, à LACAUNE, le 31/07/2026

Robert BOUSQUET,
Maire de LACAUNE

The block contains the official circular stamp of the Mairie de Lacaune, which features a central emblem and the text 'MAIRIE de LACAUNE' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink.

Notifié le .04.08.26.....

Signature de l'agent,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized name followed by a long horizontal stroke.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr